

**MA DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE EN QUELQUES CLICS :**

1. Je fais une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> (ou je me rends au guichet de la mairie, AVANT LE JOUR DE MON RENDEZ-VOUS, pour me procurer le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101\*02 ou 12100\*02) que je devrais compléter manuellement)
2. Je prends rendez-vous avec la mairie en ligne sur <https://www.clicrdv.com/mairie-de-beaune>
3. Je me présente le jour de mon rendez-vous avec :
  - Le numéro de ma pré-demande (ou le formulaire cerfa) et les pièces justificatives demandées.
  - LA PRÉSENCE DE MON ENFANT EST OBLIGATOIRE POUR LE DEPOTS .
  - IL DOIT ETRE ACCOMPAGNÉ D'UN DE SES REPRESENTANTS LEGAUX (père, mère ou tuteur)

**LA SITUATION DE MON ENFANT**

- A. Première demande de carte d'identité
- B. Renouvellement de sa carte d'identité qui est **périmée depuis moins de 5 ans.**
- C. Renouvellement de sa carte d'identité qui est **périmée depuis plus de 5 ans ou détériorée.**
- D. Remplacement de sa carte d'identité perdue ou volée

LES PIECES A FOURNIR (ORIGINAUX + COPIES)	MA SITUATION			
	A	B	C	D
→ La pré-demande de la carte d'identité réalisée sur <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a>	✓	✓	✓	✓
→ 1 photo d'identité couleur ( <b>non découpée</b> ) <a href="#">aux normes ISO/IEC de moins de 6 mois</a>	✓	✓	✓	✓
→ Justificatif de domicile <b>de moins d'un an</b> (original + copie <i>sauf factures électroniques</i> ) au nom du parent chez qui réside l'enfant. (Facture d'eau, électricité, gaz, téléphone fixe, avis d'imposition)	✓	✓	✓	✓
→ Justificatif d'identité du représentant légal présent lors de la démarche (original + copie)	✓	✓	✓	✓
→ La CNI actuelle (original + copie) à renouveler		✓	✓	
→ Le passeport de mon enfant valide ou périmé depuis moins de 5 ans (original + copie) <b>OU</b> une <a href="#">copie intégrale de mon acte de naissance</a> (original) délivrée <b>depuis moins de 3 mois</b> <b>SAUF si ma ville de naissance est raccordée à COMEDDEC</b> (voir page 2)	✓		✓	✓
→ Déclaration de vol délivrée par le commissariat ou la gendarmerie (original + copie)				✓
→ Timbre fiscal de 25 € (à acheter en ligne lors de la pré-demande)				✓

**DANS LES SITUATIONS SUIVANTES, NOUS FOURNIR :**

➤ En cas de divorce ou de séparation des parents	La décision de justice (jugement de divorce, de séparation et éventuelle convention homologuée), statuant sur l'autorité parentale et la résidence de l'enfant en original.
➤ En cas de résidence alternée	Justificatif de domicile et pièce d'identité <b>DES 2 PARENTS</b> (original et copie)
➤ Je souhaite que mon enfant porte un nom d'usage	- Copie intégrale de son acte de naissance délivrée depuis moins de 3 mois - Accord écrit des deux parents et copie de leur pièce d'identité
➤ Mon enfant vient d'obtenir la nationalité française	Sa nationalité française ne ressort pas de son acte de naissance, je fournis selon sa situation, l'un des documents suivants : - La déclaration d'acquisition de nationalité française - L'ampliation de décret de sa naturalisation



### La ville de naissance de mon enfant est-elle raccordée à COMEDEC ?

Le dispositif **COMEDEC** (communication électronique des données de l'état civil) permet la dématérialisation de la vérification des données d'état civil entre les communes de naissance et les services instructeurs de CNI et de Passeport.

Si la ville de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC, **je suis dispensé(e) de fournir une copie de mon acte de naissance.**

Pour savoir si la ville de naissance est raccordée à COMEDEC je consulte le site : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

### Comment demander une copie de l'acte de naissance de mon enfant ?

Si la ville de naissance de mon enfant **n'est pas raccordée à COMEDEC**, je dois demander une copie de son acte de naissance.

Pour la plupart des communes je peux faire ma demande en ligne sur le site de ma ville de naissance (démarche gratuite !!!) : sinon par courrier en précisant bien ma filiation (nom et prénom de mes parents).

### Quelles sont les modalités de retrait de la carte d'identité de mon enfant ?

Je serai averti(e) par SMS de la disponibilité de la carte d'identité de mon enfant.

Seul un de ses représentants légaux pourra retirer la carte d'identité sur présentation d'une pièce d'identité.

Il devra se présenter sans rendez-vous pendant les heures d'ouverture du service état civil

### Quels sont les délais actuels d'obtention des cartes d'identité ?

Le délai moyen de délivrance du titre est de **2 à 5 semaines** suivant les périodes de l'année.

### **ATTENTION :**

**Dans le cadres d'un renouvellement de carte d'identité, la nouvelle carte ne sera remise que contre la restitution de l'ancienne.**